



TERMES DE REFERENCE

Titre	: Socio-organisateur en algoculture
Département	: Conservation/Paysage Mahafaly
Projet	: MG 2009.02 NORAD Mahafaly landscape programme (Madagascar)
Superviseur	: Responsable Technique volet marin
Supervisé	: N/A
Type de contrat	: Consultant Individuel à temps plein
Durée et période	: échéance 30 septembre 2019
Lieu d'affectation	: Beheloke
Date	: Octobre 2017

I. Mission du département et contexte

La mission du Département est de développer les activités nécessaires à l'atteinte des objectifs de conservation de WWF Madagascar conformément à son Plan Stratégique.

Dans la région Atsimo-Andrefana, la pression anthropique due aux modes d'exploitation destructrice, notamment la pêche à pied et la senne de plage a entraîné depuis ces derniers temps une dégradation de l'écosystème marin ainsi que des ressources naturelles marines. Dans le cadre de son programme Mahafaly « MG 2009.02 », WWF Madagascar à travers son programme marin dans le Sud-Ouest met en œuvre des actions de recherche d'activités alternatives dans les sites pilotes du projet pour améliorer les revenus des pêcheurs d'une part, et atténuer les pressions sur l'écosystème marin et les ressources halieutiques d'autre part.

Parmi ces actions figure le développement la filière « algues », dont le marché présente des perspectives de croissance prometteuses dans la Région Atsimo Andrefana. La société OCEAN FARMERS, opérateur actif dans l'algoculture, envisage de répliquer le modèle de production villageoise et d'étendre ses achats auprès des fermiers villageois.

Dans ce contexte, la société OCEAN FARMERS et WWF MDCO ont conclu avec le Projet PIC2 un partenariat pour le développement de la filière algoculture visant à augmenter les emplois et revenus des communautés locales. L'approche soutenue par les partenaires consistera à promouvoir le développement de fermes aquacoles villageoises et dans le cadre d'une aquaculture contractuelle.

Dans le cadre de ce partenariat, il est prévu de recruter et encadrer **115 nouveaux fermiers villageois** dans les zones de pêche de Beheloke, et ses environs, qui bénéficieront de multiples appuis soit individuellement soit en communauté pour les structurer et les accompagner dans le développement des nouvelles fermes.

C'est dans ce cadre que WWF MDCO avec le soutien financier du PIC2 recrute un (01) socio-organisateur en algoculture dans sa zone d'intervention.

WWF MDCO

P.O.Box 738

(101) Antananarivo

Tél: + 261 34 49 888 04

Tél: + 261 34 49 888 05

Tél: + 261 34 49 888 06

Fax: + 261 20 22 348 88

wwfrep@moov.mg

www.wwf.mg

www.panda.org



II. Mission du consultant

Sous la supervision de Responsable Technique volet Marin, le Socio-organisateur travaillera pour l'amélioration de la production d'algues dans la zone d'intervention du projet notamment dans les zones de pêche de **Beheloke et ses environs**. Sa mission consistera à (i) structurer les fermiers et développer les relations contractuelles avec OCEAN FARMERS, (ii) renforcer les capacités de gestion et d'organisation des fermiers et (iii) assurer une bonne planification, mise en œuvre et suivi des activités qui lui sont confiées.

III. Attributions majeures du consultant

Aspect technique

Le détail des activités techniques à mener par le socio-organisateur figure en Annexe. Cependant, elles peuvent être résumées comme suit:

- Elaborer et mettre en œuvre le plan mensuel d'activités ;
- Rédiger les rapports d'activités ;
- Collecter les données de suivi des réalisations et impacts des activités du projet ;
- Appuyer les fermiers algoculteurs à travers le renforcement des capacités, des réunions régulières ;
- Trouver avec les techniciens les stratégies pour l'amélioration de production des fermiers
- Résoudre avec les techniciens les problèmes /contraintes liés à la culture
- Sensibiliser, éduquer et mobiliser les villageois et les migrants pour la gestion durable des ressources naturelles ;

Aspect partenariat

- Appuyer/collaborer avec les partenaires locaux et les services techniques ;
- Servir d'interlocuteur du projet auprès des autorités locales (administratives et traditionnelles) ;
- Représenter si nécessaire le WWF dans les réunions sur terrain avec les partenaires.

Aspect administratif

- Contribuer à assurer que le projet est mis en œuvre selon les normes de gestion administrative et financière du WWF et des bailleurs de fonds,

IV. Profil requis

Qualifications/diplômes et expériences

- Niveau Licence en sciences de l'environnement, sciences naturelles, biologie marine ou terrestre, géographie, sciences sociales ou diplôme équivalent ;
- Expériences confirmées en sociologie rurale, communication, animation, sensibilisation, gestion de conflits ;
- Grande capacité d'animation et de conduite de réunion ;
- Bonne capacité de communication (orale et écrite) en Malagasy et en Français ;



- Connaissance pratique de l'informatique de base (traitement de texte, tableur) ;
- Titulaire du permis A- Connaissance de la Région serait un atout.

Qualités et compétences

- Bonne connaissance du milieu social et culturel de la zone d'action ;
- Bonne capacité d'intégration en milieu rural, avec un rapport de confiance continu avec les villageois ;
- Intègre, dynamique, sérieux, organisé et sociable ;
- Autonome, sens de l'initiative et esprit d'équipe ;
- Capacité d'analyse et de vision de développement à long terme ;
- Très bonne condition physique ;
- Apte à de fréquents déplacements dans des zones enclavées ;
- Adhésion aux valeurs de WWF : Crédibilité, Optimisme, Détermination, Engagement.

V. Relations de travail

- *Internes*: Interagit avec le staff du WWF du paysage Mahafaly autant que nécessaire-
Externes: Interagit avec les partenaires (OCEAN FARMERS. Le PIC2 et la Banque Mondiale) et autres parties prenantes (locales, régionales, nationales et internationales), ayant des impacts au niveau des paysages sous la supervision du Responsable technique. Ces parties prenantes peuvent être les média, bailleurs, institutions académiques et autres.

VI. Résultats attendus

- Dynamisation et développement de capacités des fermiers en algoculture appuyé ;
- Bonne intégration des approches proposées au niveau des communautés cibles
- Renforcement et/ou développement de partenariats avec les parties prenantes;
- Tenue à jour et constitution des bases des données liées aux activités du poste;
- Bonne conduite administrative et technique de chaque activité.

VII. Livrables

Outre les documents spécifiés dans les « Attributions majeures », le Consultant remettra à la fin de chaque mois, un rapport d'activités et une feuille de temps dûment remplie et signée (au plus tard 8 jours ouvrables après chaque fin du mois). Le consultant remettra également les rapports techniques des projets mangroves suivants les exigences des bailleurs de fonds et du WWF.



VIII. Condition d'exécution du mandat

Le consultant :

- Fera l'objet d'un contrat auquel seront annexés les présents TDR ainsi que l'offre validée ;
- Assume toutes les obligations fiscales relatives à son statut de consultant ;
- Est tenu aux procédures de gestion du WWF dans le cadre de la réalisation des prestations, objet de cette offre de consultance ;
- S'engage à travailler de manière permanente dans les bureaux du WWF.

IX. Coordination de mandat

Le consultant effectuera son mandat sous la supervision technique du Responsable Technique volet marin du paysage Mahafaly. Le superviseur technique assurera la bonne intégration du consultant dans son milieu de travail et transmettra toutes informations jugés utiles pour la réalisation de ses attributions.

X. Modalité de paiement

Le paiement des honoraires se fera mensuellement après remise des produits livrables et approbation par le WWF de ces produits livrables, sur présentation d'une facture et d'une feuille de temps.

WWF ne peut accorder aucune avance sur les honoraires.

Le cas échéant, les dépenses de mission, conformément aux procédures du WWF, sont payables à l'avance une fois le contrat établi.

Préparé par le Superviseur: _____ Date:

Validé par le HR Manager : 17 octobre 2017

Approuvé par le Landscape Manager: _____ Date:



Annexe - DETAIL DES ACTIVITES

a. Structuration des fermiers et développement des relations contractuelles

- Evaluer et caractériser, au sein des communautés villageoises les différents types de groupements existants (formels et informels): statuts, membres, fonctionnement, rôles/mission, objectifs....
- Suivant les potentialités spatiales des villages et les modèles ou bonnes pratiques socio-organisationnelles existants, proposer et valider des scénarios d'organisation des fermiers par groupement de fermiers ;
- Coordonner les activités aquacoles au niveau de chacun des villages d'implantation et inter-villageois ;
- Gérer les conflits entre fermiers liés au respect des « dina » établis par les associations et comités inter-villageois gestionnaires des aires marines ;
- Accompagner les fermiers dans l'établissement de conventions de gestion commune des exploitations (maintenance et gardiennage des exploitations et gestion des intrants et équipements) ;
- A partir des groupements de fermiers puis des unions de ces groupements, former et formaliser des groupements de liaison directe des fermiers avec OCEAN FARMERS dans les zones spécifiques d'aires marines protégées ;
- Accompagner les fermiers dans le respect des engagements nécessaires au processus de contractualisation avec OCEAN FARMERS ; et expliquer et faire signer les contrats entre cet opérateur et les fermiers, puis veiller aux respects des engagements prévus
- Sensibiliser et former les fermiers aux modalités, au fonctionnement et aux avantages de l'agriculture contractuelle, et expliquer et défendre le modèle villageois développé, pour l'agloculture auprès des communautés.
- Identifier et caractériser tout nouvel acteur (ONG, institution, opérateurs économiques) intervenant dans les villages d'implantation des exploitations villageoises

b. Renforcement de la capacité de gestion et d'organisation des fermiers

- Suivant le calendrier de marée, veiller à la bonne répartition des opérations et activités des fermiers entre les mortes eaux et les vives eaux ;
- Lors des risques environnementaux, biologiques et climatiques (SKUD, EFA, algues envahissantes, cyclones, etc.), organiser les fermiers dans la conduite des opérations collectives et dans la gestion de leur exploitation individuelle suivant les méthodes de gestion et d'anticipation des risques et catastrophes ; et faire appliquer l'ensemble des plans de contingence définis par l'opérateur
- Former les producteurs sur l'intérêt et le rôle des groupements, notamment en matière de constitution et de formalisation, vie associative, gestion de matériels et d'intrants, techniques de négociation et de gestion de conflit, programmation des activités et comptabilité simplifiée



- Appuyer les fermiers dans la gestion des revenus issus des activités productive, via le développement d'un volet conseil de gestion
 - Etudier et évaluer le fonctionnement des ménages des fermiers (sources des revenus, type d'activités pratiquées, composition familiale...)
 - Veiller à l'organisation d'activités et la répartition de tâches vis-à-vis de la participation des femmes qui est de l'ordre de 60 % des fermiers en aquaculture villageoise ;
 - A l'image de l'origine des produits, cultiver les logiques de protection de l'environnement et de gestion des ressources halieutiques auprès des fermiers et veiller à l'affiliation des groupements aux associations gestionnaires de l'aire marine ; organiser la mise en place des zones exploitations conformément aux accords et directives d'utilisation de l'espace marin définis par les associations gestionnaires
 - Apprendre aux groupements de fermiers le système d'organisation de vente considérant le partenariat avec les opérateurs ;
 - Former les fermiers les plus performants techniquement et financièrement en matière d'entrepreneuriat rural : gestion d'exploitation aquacole, épargne et crédit, etc.;
 - Accompagner les groupements de fermiers dans la bonne gestion d'intrants (boutures d'algues) et de matériels et équipements, la rentabilisation et l'entretien des matériels de production qui leur sont nécessaires.
 - Suivre et accompagner les groupements/associations dans leurs activités, notamment dans la gestion mutualisée d'équipements ou d'infrastructures communs
 - Encadrer les groupements de fermiers dans la tenue de la comptabilité de leurs exploitations et leur intégration dans un comité d'épargne à créer ou existant localement ;
 - En collaboration avec la DRRHP, sensibiliser et vulgariser à l'ensemble des textes réglementant l'aquaculture et veiller à la surveillance et l'organisation de la collecte dans les villages d'aquaculture ;
 - Mettre en place l'ensemble des dispositions nécessaires au respect des engagements environnementaux sur les sites de culture (traitement des déchets d'exploitation, type de matériaux utilisés, traitement matériel usagé)
 - Evaluer l'ensemble des impacts environnementaux des activités aquacoles et propose des solutions pour en atténuer les impacts et diminuer les risques
 - Pour les cas de vol avérés ou supposés sur les pertes de lignes d'algues, travailler étroitement avec les associations, comités inter-villageois, les opérateurs et l'administration locale et régionale.
- c. Planification , mise en œuvre et suivi:
- Elaborer un planning d'activités opérationnelles soumis au chef hiérarchique
 - Participer aux réunions d'équipe hebdomadaires et mensuelles



- Reporter périodiquement au chef hiérarchique les réalisations technico-financières sur sites par rapport aux prévisions planifiées
- Participer à l'organisation logistique de tous les événements et activités relatifs à ses responsabilités